

Section 2.—Office des Renseignements commerciaux*

L'Office des Renseignements commerciaux, dont le bureau central est à Ottawa et qui maintient, dans divers pays de l'Empire Britannique et de l'étranger, des agences administrées par des commissaires du commerce, a pour objet de stimuler et de maintenir le commerce d'exportation du Canada. Ces activités visant à stimuler le commerce en temps normal ont été limitées par diverses régies de temps de guerre au Canada établies en vue de conserver les matières premières stratégiques et d'économiser l'espace à bord des cargos, de même que par des règlements de temps de guerre et un contrôle des importations établis dans les pays de l'Empire Britannique, aux Etats-Unis et sur d'autres marchés des Nations Unies pour les produits canadiens. En conséquence, le nombre de ces commissariats a été réduit en 1940 et 1941, pour être augmenté de nouveau en 1944.

Les plans ont été préparés et les premières mesures entreprises en vue d'étendre considérablement ce service, tant à Ottawa qu'à l'étranger, pour répondre aux besoins prévus de l'après-guerre et faire face à la somme plus grande de travail résultant de la tâche compliquée de l'organisation des exportations et de la reprise du commerce normal, une fois la guerre finie.

Organisation à Ottawa.—L'office central se compose d'un directeur, d'un sous-directeur et de huit divisions. Le directeur administre et unifie le travail de l'Office tant à Ottawa qu'à l'étranger. Les huit divisions sont les suivantes: Denrées (quatre)—comestibles, métaux et produits chimiques, produits forestiers, produits ouvrés divers—ces divisions codifient et fournissent les renseignements relatifs aux marchés d'exportation pour les produits canadiens de ces groupes respectifs; Répertoires—cette division tient un répertoire des exportateurs canadiens et des agents importateurs à l'étranger, comprenant en outre des détails sur les produits dont ils font le commerce, leur solvabilité, les câbles et codes employés, etc; Coordination de l'exportation (voir p. 495)—cette division coordonne les programmes et la répartition des exportations de denrées contrôlées ou devenues rares; et Rédaction—cette division prépare le Bulletin des Renseignements commerciaux, des brochures et autres imprimés relatifs au commerce; Importation (voir p. 495)—cette division a été créée en 1944 pour explorer les sources et trouver les approvisionnements de matières premières nécessaires aux industries canadiennes.

Les quatre divisions des denrées s'occupent de la correspondance relative à leurs classifications respectives avec les exportateurs et les manufacturiers canadiens et maintiennent généralement un service de liaison entre ceux-ci et les commissaires du commerce. En temps de guerre, ces divisions ont assumé un certain nombre de responsabilités en plus de celles qui leur sont normalement dévolues en temps de paix, et qui comprennent le développement des programmes d'exportation, en collaboration avec la Division de la coordination de l'exportation, des produits ouvrés dans lesquels il entre des matières premières devenues rares; l'acquisition des denrées alimentaires et des produits ouvrés essentiels pour les régions qui dépendent des approvisionnements canadiens et l'attribution de l'espace dans les cales pour le transport de ces produits en collaboration avec les missions chargées des approvisionnements par ces régions; l'organisation préliminaire du transport au point d'expédition outre-mer des produits devenus rares afin d'éviter la perte de l'espace alloué à bord des navires; l'élaboration de programmes et échange de renseignements pour l'information des diverses commissions mixtes de Washington; et la collaboration avec l'Office de l'aide mutuelle.

* Révisé par C. M. Croft, directeur de l'Office des Renseignements commerciaux, Ministère du Commerce.